



Amiens, le 07 septembre 2018

Communiqué de presse

Elections municipales complémentaires Commune de CURCHY



Par arrêté préfectoral 13 juillet 2018, les électrices et électeurs de la commune de Curchy sont convoqués le dimanche 30 septembre 2018 (et le dimanche 7 octobre en cas de second tour) à l'effet de procéder à l'élection de quatre conseillers municipaux.

Le scrutin sera ouvert à 8 heures et clos à 18 heures.

RAPPEL : Pour les élections municipales, la déclaration de candidature est désormais obligatoire.

Dans les communes de moins de 1.000 habitants, le dépôt d'une candidature est obligatoire. Dans le cas d'un second tour, et uniquement dans le cas où le nombre de candidats présents aurait été inférieur au nombre de sièges de conseillers municipaux à pourvoir, seuls les candidats qui ne se seraient pas présentés au premier tour doivent déposer une déclaration de candidature pour le second tour.

L'enregistrement des candidatures s'effectue à la sous-préfecture de Péronne sise 19 rue 25 avenue Charles Boulanger, aux dates et heures suivantes :

Pour le 1^{er} tour :

- les lundi 10, mardi 11 et mercredi 12 septembre 2018 de 10 heures à 12 heures et de 14 heures à 16 heures 30 et le jeudi 13 septembre 2018 de 10 heures à 12 heures et de 14 heures à 16 heures.

Pour le 2^{ème} tour :

- le lundi 1^{er} octobre 2018 de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 16 heures 30 et le mardi 2 octobre 2018 de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures.

Il est vivement conseillé de prendre rendez-vous pour le dépôt des candidatures.